



formation professionnelle et OPCA

Par **joconde**, le **15/12/2012** à **10:44**

Bonjour,

Après que l'employeur ait demandé le financement de formation auprès de l'OPCA, l'employeur a-t-il le droit de se rétracter, et d'annuler cette formation ?

Y-a-t il un texte qui dit que la demande étant validée par l'employeur, il ne peut l'annuler ?

J'ai reçu un document de l'OPCA qui indique que la demande a bien été faite.

Ma formation (durée 1 an) est maintenant terminée mais je n'ai jamais reçu mes salaires

J'ai reçu de l'OPCA un autre document indiquant une prise en charge datée d'environ 2 mois avant la fin de ma formation, mais mon employeur refuse toujours de me payer
merci de m'éclairer sur les 2 questions posées

Par **P.M.**, le **15/12/2012** à **11:43**

Bonjour,

Il faudrait savoir dans quel cadre s'inscrit cette formation mais normalement l'employeur a un délai limité pour refuser une formation et s'il en a fait la demande, il semble qu'il ne puisse plus se rétracter...